



CGV - BILAN DE COMPÉTENCES – FORMATION PROFESSIONNELLE - APP

Article L.441-1 du Code de commerce

Articles R1111-1 à R8323-1 du Code du travail

Objet :

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le prestataire et le client, pour les prestations de formation : toute action relevant du champ de la formation professionnelle continue (*L. 6313-1 du Code du travail*) y compris Bilan de compétences, ainsi que les prestations d'analyse des pratiques Professionnelles.

Le terme « prestataire désigne le centre de formations et de bilan de compétences Sandrine Brianceau EI « En Phase Coaching » dont le siège social se situe au 14 rue Claude Chappe – 85000 La Roche sur Yon, immatriculé à l'INSEE sous le numéro SIREN 898691605, représenté par Sandrine Brianceau Mahé et déclaré organisme de formation sous le numéro de déclaration d'activité : 52440984344

Le terme « client » désigne la personne morale signataire de convention de formation (au sens de l'article L6353-2 du code du Travail) ou la personne physique signataire de contrat de formation (au sens de l'article L.6353-3 du code du travail) et acceptant les présentes conditions générales, ou encore les signataires de convention de formation tripartite dans le cadre de bilan de compétences dans le cadre d'un congé de bilan de compétences (article R.6322-32 du code du travail).

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente (CGV) qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes Conditions Générales d'Achat (CGA).

En cas de financement partiel ou total de la formation via le CPF, les Conditions Générales de Vente du site <https://www.moncompteformation.gouv.fr/> priment sur les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) et s'appliquent d'office.

ARTICLE 2 : PROGRAMME DES FORMATIONS

Le contenu du programme de formation figurant sur la fiche de présentation n'est fourni qu'à titre indicatif. S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant les besoins du bénéficiaire, la dynamique de groupe ou le niveau des participants. En Phase Coaching peut faire usage de différents outils reconnus pour leur validité et leur fidélité, édités par les éditeurs de références et ne sont utilisés que par des praticiens/consultants/référents habilités.

Les Bilans de Compétences dispensés dans le cadre du CPF, la description du programme du Bilan de compétences a été sélectionnée et acceptée par le participant via la plateforme de la Caisse des dépôts et consignations conformément aux conditions générales d'utilisation (titulaire). Le niveau de connaissances préalables requis et pour obtenir les qualifications auxquelles il prépare est notifié dans le programme. Les prérequis ont été validés et acceptés par En Phase Coaching, conformément aux dispositions accessibles via les conditions fixées par la Caisse des dépôts et consignations.

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

En Phase coaching fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à En Phase coaching un exemplaire signé de la convention et portant son cachet commercial.

ARTICLE 4 : ANNULATION/REPORT/ABANDON DES FORMATIONS PAR LE CLIENT

Toute annulation ou de demande report d'une formation par le Client doit être communiquée par écrit.

À compter de la date de signature du contrat de formation ou de la convention de formation, le Client a un délai de 10 jours calendaires pour se rétracter (article L6353-5 du Code du travail.).

Aucune somme ne peut être exigée du bénéficiaire avant l'expiration de ce délai. Toutefois, un paiement peut être prévu à l'issue de ce délai conformément à la réglementation en vigueur.

Passé ce délai, toute annulation pourra donner lieu à une facturation conformément aux conditions prévues au contrat ou à la convention, notamment en fonction des prestations engagées.

En cas d'abandon de la formation par le Client, qu'il s'agisse d'un Client particulier finançant la prestation sur ses fonds propres ou d'un Client entreprise, la facturation est réalisée au prorata des prestations effectivement réalisées, sauf dispositions contractuelles ou réglementaires spécifiques. Pour le bilan de compétences, la facturation sera proratisée en fonction du temps réalisé.

Cf Procédure d'abandon.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'organisme En Phase coaching, ne pourra être tenu responsable à l'égard de son client et/ou participant. Ces derniers seront informés par mail.

- **Spécificités des Bilans de Compétences avec Financement par la Caisse des dépôts et consignations :**

- **Par le bénéficiaire :** Toute annulation d'inscription intervenant après le début du Bilan de Compétences tient lieu d'abandon du Bilan de Compétences par le participant. A l'exception des cas d'abandon pour motifs de force majeure, tout abandon entraîne des pénalités appliquées conformément à l'article 4.3 figurant sur les conditions particulières titulaires version 1.0 rédigée par la Caisse des dépôts et consignations.
- **Par l'organisme :** Lorsque l'annulation est imputable à En Phase Coaching, plus ou moins 7 (sept) jours ouvrés avant le démarrage du Bilan de Compétences, les droits du titulaire du compte ne sont pas décrémentés. La totalité de l'abondement du titulaire est remboursé. Lorsque l'annulation est imputable à En Phase Coaching et intervient après l'entrée en Bilan de Compétences du participant, le compte du titulaire est recredité en totalité, sauf en cas de proposition de report par En Phase Coaching.
- **Droit de rétractation pour les stagiaires s'inscrivant à une formation dans le cadre de leur CPF :**

Après confirmation de sa demande d'inscription, le participant dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours calendaires pour se rétracter. Afin de permettre au participant de se rétracter, une fonctionnalité est prévue sur la plateforme de la Caisse des dépôts et consignations. En Phase coaching recevra une notification de la rétractation du participant sur son espace professionnel. A l'expiration du délai de rétractation, le participant est considéré comme inscrit. Il est alors tenu de participer au Bilan de Compétences.

« Dans le cadre d'un financement via le Compte Personnel de Formation (CPF), les conditions générales d'utilisation de la plateforme s'appliquent, notamment le délai de rétractation de 14 jours calendaires incompressible. »

- **Prestations de coaching ou analyse des Pratiques Professionnelles**

Pour les prestations ne relevant pas de la formation professionnelle au sens du Code du travail (notamment coaching, analyse de pratiques professionnelles), aucun droit de rétractation légal ne s'applique lorsque le contrat est conclu dans les locaux de l'organisme. Toutefois, un délai de rétractation contractuel de 10 jours peut être accordé à titre commercial.

en cas de conclusion à distance ou hors établissement, les dispositions du Code de la consommation relatives au droit de rétractation peuvent s'appliquer.

ARTICLE 5 : FINANCEMENT

- **Prise en charge CPF – Paiement par la Caisse des dépôts et consignation (pour le bilan de compétences) :**

Le paiement se fera selon les conditions fixées par la Caisse des dépôts et consignations (synthèse des principes directeurs des conditions générales d'utilisation du parcours d'achat direct). En cas de dépassement de budget entre le prix du Bilan de compétences et le montant du budget disponible, le bénéficiaire devra, à la confirmation de son inscription régler par carte bancaire 100% de la différence entre le prix du Bilan de compétences et le budget dont il dispose sur son compte personnel de formation. Le règlement par Carte Bancaire est fait par le biais de la Caisse des dépôts et consignations. Les règlements des Bilans de compétences se feront dans un délai qui ne peut dépasser 30 jours calendaires conformément aux CGU

- **Prise en charge personnelle ou entreprise**

L'action de formation (Financement par les entreprises et/ou participants) est indiquée en euros. Le paiement est à effectuer au comptant, à la commande (pour le bilan de compétence) , à réception de la facture, à l'issue de la prestation, (pour les formations), Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Dans certaines situations ou accords particuliers, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

- **Prise en charge : OPCO**

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande,
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client. Si En Phase Coaching n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de formation. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

ARTICLE 6 : REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande à En Phase Coaching, sans avoir procédé au paiement de la(des) commande(s) précédente(s), En Phase Coaching pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

ARTICLE 7 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de la formation restent la propriété exclusive de En Phase Coaching et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

En Phase Coaching pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le Client et résultant de l'exécution des formations. L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le Client au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITÉ

Toutes informations (hormis celles accessibles au public) dont En Phase Coaching ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer. Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

ARTICLE 10 : COMMUNICATION

Le Client autorise expressément En Phase coaching à mentionner son nom, son logo et à faire mention, à titre de références, de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de ses documents commerciaux.

ARTICLE 11 : RENONCIATION

Le fait pour En Phase Coaching de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

ARTICLE 12 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel communiquées par le participant à En Phase Coaching, sont utiles pour le traitement de son dossier. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

En Phase Coaching s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du participant. Elle s'interdit de divulguer les données du participant, sauf en cas de contraintes légales.

ARTICLE 13 : SATISFACTION CLIENTS – RÉCLAMATIONS

En Phase Coaching accueillera vos réclamations, qu'elles lui soient transmises :

- par téléphone au 06 99.41.31.47
- par courriel à enphasecoaching@gmail.com
- par courrier à En Phase Coaching – 14 rue Claude Chappe – 85000 La Roche sur Yon

Nous nous engageons à vous faire un retour sous 2 jours ouvrés.

Cf Procédure des réclamations

ARTICLE 14 : LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre En Phase coaching et ses Clients relèvent de la Loi française.

ARTICLE 15 : ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la **compétence exclusive du tribunal de commerce de La Roche sur Yon**. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de l'organisme En Phase Coaching qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(À compléter et à renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

À l'attention de :

En Phase Coaching
14 rue Claude Chappe
85000 La Roche-sur-Yon
Email : enphasecoaching@gmail.com

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation suivante :

- Action de formation
- Bilan de compétences
- Autre prestation (préciser) :

Informations du bénéficiaire :

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....

Informations relatives à la prestation :

Intitulé de la prestation :
Date de signature du contrat :
Date de début prévue :

Motif de la rétractation (facultatif) :

.....
.....

Date de la demande :

.....

Signature du bénéficiaire :

(Signature uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Informations importantes

- Pour les contrats de formation professionnelle ou bilan de compétences conclus avec un particulier, le délai de rétractation est de **10 jours calendaires** à compter de la signature du contrat, conformément au Code du travail.
 - Dans le cadre d'un financement via le Compte Personnel de Formation (CPF), le délai de rétractation est de **14 jours calendaires**, conformément aux conditions de la plateforme et doit se faire sur la plateforme.
 - Toute demande doit être transmise avant l'expiration du délai applicable.
-